

## La conduite accompagnée, les principaux avantages :

L'apprentissage anticipé de la conduite, dès 15 ans c'est...



### ✓ *Plus de réussite à l'examen*

La moyenne nationale est de 74% de réussite au 1er examen de conduite en AAC pour 55% en filière classique. Cela s'explique facilement par l'expérience de conduite acquise pendant la formation.

### ✓ *Une formation moins chère*

En moyenne, le nombre d'heures de formation est moins élevé en conduite accompagnée, le cout global est donc plus faible pour atteindre le même niveau de compétences.

### ✓ *Moins de risque d'accident*

Les jeunes conducteurs issus de la formation AAC ont moins d'accidents que ceux issus de la filière traditionnelle selon les statistiques nationales.

### ✓ *Des bonus auprès des assurances*

Les surprimes jeunes conducteurs sont moins longues et moins élevées chez la plupart des assureurs quand le candidat a obtenu son permis en conduite accompagnée.

### ✓ *Une période probatoire moins longue*

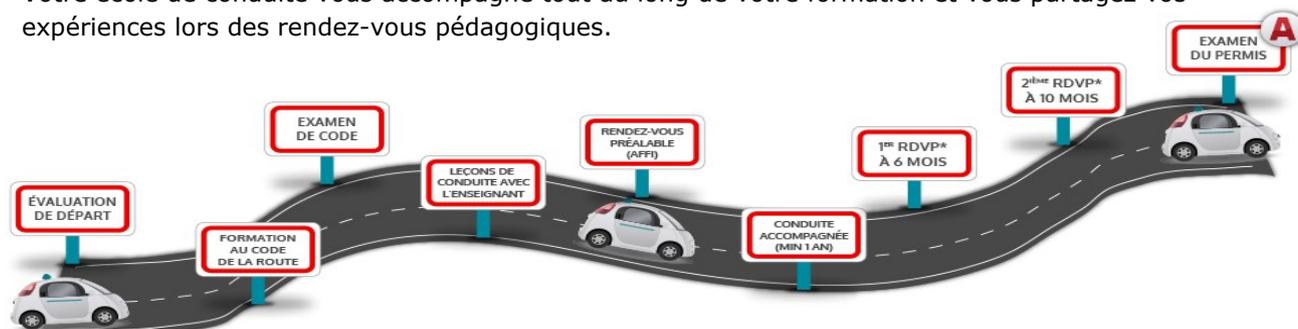
Les jeunes issus de la filière AAC bénéficient d'une durée de période probatoire réduite, 2 ans au lieu de 3 ans, ainsi ils récupèrent plus rapidement leur capital de 12 points

### ✓ *Un examen plus rapide*

Grâce à l'apprentissage anticipé dès 15 ans, le candidat peut passer l'examen de conduite dès 17 ans et demi (il ne pourra néanmoins conduire sans accompagnateur qu'à partir de la majorité)

### ✓ *Une relation privilégiée*

Votre école de conduite vous accompagne tout au long de votre formation et vous partagez vos expériences lors des rendez-vous pédagogiques.



\*RDVP : Rendez-vous pédagogique comprenant 1h pratique et 2h théorique

*Il n'y a pas d'âge maximum pour la filière AAC et si vous êtes majeur, il existe également l'option conduite supervisée, n'hésitez pas à vous renseigner !*